



# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame Véronique Magnier, Maire s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Véronique Magnier.

**PRESENTS :**

Mesdames, Angèle Baccan, Angélique Bouffort, Caroline Fernandes, Catherine Géhan, Angélique Luque, Véronique Magnier, Catherine Marbois, Laura Markovic

Messieurs, William Daumont, Thierry Fert, Philippe Magnier, Romain Rousset, Patrick Vincent.

**POUVOIRS :**

Monsieur Stéphane Aubert pouvoir à Madame Angèle Baccan  
Monsieur Philippe Blanchard pouvoir à Madame Catherine Géhan.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Romain Rousset.

**SECRETAIRE DE MAIRIE :** Madame Christine Antunes.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 27 mars 2026  
Le quorum étant constaté, la séance peut commencer.

Début de la séance à 19h32

## 1 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Approuvé à l'unanimité

## 2 - APPROBATION DU CFU 2025 (compte financier unique)

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Philippe Magnier, présente aux membres du conseil le compte financier unique 2025, dont les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisations</u>
Recettes	1 184 397.29 €
Dépenses	1 083 294.37 €
<b>Résultats excédentaires de 2025</b>	<b>101 102.92 €</b>
Report excédentaire de N-1	558 651.74 €
<b>Excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de 2025</b>	<b>659 754.66 €</b>
<u>Section d'Investissement</u>	<u>Réalisations</u>
Recettes	139 010.61 €
Dépenses	133 223.05 €
<b>Résultats excédentaires de 2025</b>	<b>5 787.56 €</b>
Résultat déficitaire reporté N-1	182 357.75 €
<b>Déficit investissement cumulé à la clôture de 2025</b>	<b>176 570.19 €</b>
<b>Excédent cumulé investissement - fonctionnement à la clôture</b>	<b>483 184.47 €</b>

## 3 - AFFECTATION DES RESULTATS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants, fixant les règles d'affectation des résultats.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Vu les résultats de l'exercice 2025

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement suivant :

		Année 2025
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	1	659 754.66 €
<b>Résultat global d'investissement</b>	2	-176 570.19 €
<b>Solde des restes à réaliser 2025</b>	3	2 060.27 €
<b>Besoin total de financement</b>	= 2-3	-174 509.92 €

Compte tenu des résultats de 2025, il est proposé aux membres du conseil d'affecter les résultats 2025 au budget principal 2026 de la manière suivante :

- Résultat de fonctionnement :
  - Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé  
(Couverture du besoin de financement d'investissement) 174 509.92 €
  - Compte 002 excédent reporté de fonctionnement 485 244.74 €
- Résultat d'investissement :
  - Compte 001 Solde d'exécution négative d'investissement reporté 176 570.19 €
- Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats 2025 présenté dans les tableaux ci-dessus et d'autoriser le maire à signer tous documents s'y afférents.

**13 voix pour - 2 abstentions madame Catherine Géhan, monsieur Philippe Blanchard**

#### **4 - APPROBATION DE LA DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE POUR MADAME ET MONSIEUR MAGNIER**

S'agissant de faits dont ils ont été victimes, Madame le Maire laisse la présidence de la séance et le soin d'organiser les débats sur ce point à Madame Angèle Baccan, adjoint au maire.

Madame et Monsieur Magnier quittent la salle et ne prendront pas part au vote.

Madame Angèle Baccan expose les faits suivants :

Considérant que Madame Magnier maire de la commune, et Monsieur Magnier conseiller municipal, ont été victimes d'une agression le 28 septembre 2025 devant la mairie ;

Considérant que cette agression est intervenue alors qu'ils tentaient de faire cesser une dégradation d'un équipement public communal ;

Considérant que Madame Magnier s'est expressément identifiée en sa qualité de maire au moment des faits ;

Considérant que l'agression est directement liée à cette intervention relevant de l'exercice des fonctions d'élus ;

Considérant que ces faits ont donné lieu à une procédure pénale ayant abouti à la condamnation de l'auteur ;

Il est demandé au conseil municipal d'accorder la protection fonctionnelle à Madame et Monsieur Magnier et de prendre en charge les frais d'avocat engagés dans cette procédure.

**Approuvé à l'unanimité des 13 votants**

#### **5 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX DIVERS SYNDICATS**

Un tableau de répartition des membres au sein des différentes commissions et syndicats comportant des propositions est remis en séance à chaque conseiller.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une proposition de travail, que ces tableaux ont été élaborés en tenant compte des souhaits et des réponses exprimés.

Les tableaux sont commentés et complétés en séance.

*(tableau définitif annexé)*

#### **6 - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS**

Idem point 5.

*(tableau définitif annexé)*

#### **7 - DELIBERATION CONCERNANT LA DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES**

Compte tenu que la Caisse des Écoles est sans activité depuis plus de 3 ans, et que dans les faits elle n'existe plus, la DGFIP demande de la dissoudre.

Il est donc demandé au conseil d'approuver cette dissolution.

**13 voix pour - 2 abstentions madame Catherine Géhan, monsieur Philippe Blanchard**

#### **8 - PORTE A CONNAISSANCE DU MAIRE**

- **Installation du Conseil communautaire**  
À la suite de la réunion d'installation du Conseil communautaire, Madame le Maire a proposé plusieurs conseillers municipaux afin de siéger au sein des différentes commissions communautaires.
- **Commission C3S**  
La commission dédiée aux seniors et à la solidarité de Seugy est désormais dénommée **C3S** (Commission Seniors et Solidarité de Seugy). Elle poursuivra ses actions en faveur des publics concernés.
- **Formation sur le budget communal**  
Philippe Magnier participe à une formation consacrée au budget communal, organisée en deux ateliers.

**Fin de la séance à 20 heures 30**

Romain ROUSSET



Mme Le Maire  
Véronique MAGNIER

